



ENCADRANT TECHNIQUE - 7h

⚠ Arrêté du 23 février 2012
(Travail en sous-section 4 du Code du Travail)



PUBLIC CIBLE

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions

PRE-REQUIS OBLIGATOIRES

- ✓ Certificat médical d'aptitude au poste de travail nominatif selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- ✓ Avoir suivi et validé la formation préalable prévention amiante SS4 Cumul des Fonctions.
- ✓ Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité au moment de la formation de Recyclage
- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Maîtriser la langue française (lire, écrire) Formation en langue étrangère, nous consulter

OBJECTIFS

- ✓ Réactualiser les acquis de formation initiale de 5 jours
- ✓ Maintenir ses compétences dans l'application des procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante de prévention ou un PPSPS.

CONTENU DE LA FORMATION



- ✓ Produits susceptibles de contenir l'amiante
- ✓ Les exigences réglementaires
- ✓ La gestion des déchets
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et procédures
- ✓ Les équipements de protection
- ✓ Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- ✓ Signaler les situations d'urgence & procédures
- ✓ Travaux pratiques sur plateforme pédagogique chantier fictif
- ✓ Mise à jour des connaissances sur rédaction des Modes Opératoires

METHODES MOBILISEES

- ✓ Tour de table (présentation des stagiaires et de leurs attentes)
- ✓ Animation en face à face : exposé magistral avec débats et échanges entre les stagiaires.
- ✓ Diaporama interactif (cours combinés d'extraits vidéo, articles, ...)
- ✓ QCM de contrôle en début de journée(s)
- ✓ Travaux en sous-groupe sur étude de cas (situation à analyser)

ENCADRANT TECHNIQUE – 7h

METHODES MOBILISEES (suite)

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Tx de réussite : 99%*



Modalités d'obtention
(l'ensemble des épreuves est
à valider) :

Epreuve théorique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

Epreuve pratique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

La totalité des blocs de
compétence doivent être
validés.



Nos formations sont ouvertes
aux travailleurs en situation de
handicap dans le respect de
l'arrêté du 23 février 2012.
Nous consulter.

- ✓ Mise en situation professionnelle sur la plateforme pédagogique
- ✓ Support : livret de formation individuel
- ✓ Atelier pédagogique : Mise en situation réelle des opérations d'habillage, de déshabillage et d'entretien des EPI.

Organisation de la formation :

- ✓ Chaque session sera composée de 10 stagiaires maximum.
- ✓ 1 jour de formation soit 7 heures en face à face pédagogique

Formule « intra » réalisable, si possible, sous 1 semaine. Tarif : nous consulter.

Les modalités de l'évaluation sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012
comme suit :

- ✓ **Epreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment aux :
 - Risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
 - Réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
 - Moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
 - Destinataires du mode opératoire
- ✓ **Epreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Evaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
 - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention, gérer l'élimination des déchets amiantés 5/20

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 7 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°2 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.



04 78 28 27 98



contact@kapi-formations.com

Tarifs : consultables sur notre site

www.kapi-formations.fr

*Base : 998 stagiaires